

## ADDITIF AU RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LA RÉUNION

À la suite d'une consultation et d'un vote favorable du Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion en date du 14 juillet 2025, il a été décidé de modifier l'article 4.1 du règlement relatif à l'ordre de départ des concurrents.

La formulation suivante est désormais modifiée comme suit :

***"Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5)."***

Cette adaptation prend effet immédiatement et s'appliquera à l'ensemble des épreuves restantes du Championnat de La Réunion 2025.

Fait à Saint-Denis, le 14 juillet 2025

Pour le Comité Directeur de la LSA-R  
Mamisoa RAJOËL  
Président

